

Billet du syndic

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux une fois encore d'avoir l'occasion de vous transmettre, au nom de la Municipalité, nos meilleurs vœux à vous toutes, à vous tous, chers Habitants d'Eysins.

L'année dernière sur la même page, j'ai marqué une préoccupation particulière sur l'ouverture aux autres et je peux dire que cette année plus que jamais j'en ferai autant, plus particulièrement pour les salariés et les plus démunis. D'autres que moi ont déjà fait cette observation et je n'ai rien à ajouter, car c'est d'une telle évidence.

La reprise selon certains s'amorce, c'est vrai, chacun va s'en réjouir, malheureusement, pas pour tous. Mais il ne faut pas seulement que cela soit l'occasion d'un gain du Capital!!! Il faut aussi que cela soit l'occasion, pour ceux qui sont les véritables producteurs qui assument l'essentiel de l'effort, de recevoir ce qui leur est dû et donc de voir leur salaire s'améliorer ainsi que leur vie.

Quant aux plus démunis, eh bien ils sont malheureusement de plus en plus nombreux, la crise, le chômage, la précarité ne les épargnent pas.

Il n'empêche que répéter toujours la même chose, chaque année, c'est un peu lassant, un peu lassant à entendre, un peu lassant à dire.

Mais il ne faut pas répondre par une question posée sur un ton sceptique: que faire? On peut toujours faire quelque chose et on peut faire mieux! avec un peu de bonne volonté.

Je crois qu'il va falloir, chacun à notre niveau, s'y attaché au cours des mois et des années qui viennent, car c'est une sorte de contradiction entre les vœux sincères qui s'élèvent chaque année de tous les milieux de la société et la réalité des faits.

Les chiffres du budget de la Confédération qui montrent la diminution régulière de ce que l'on appelle le social, la formation, la politique familiale, démontrent, si besoin était, que nous n'avançons pas forcément vers des jours meilleurs.

Alors je crois que l'Etat, les collectivités locales et particulièrement les communes devraient enfin vraiment s'entendre sur un vaste plan qui permette dans les années futures de laisser derrière nous ou du moins de ne pas voir augmenter ce problème inconcevable dans un grand pays civilisé comme le nôtre qui a pour nom le chômage.

Les grandes réformes sociales et économiques que les Suisses attendent ne seront que le résultat d'un large dialogue et ne pourront être imposées par un gouvernement ou une majorité. D'ailleurs, le feraient-ils? C'est très difficile à faire, il ne faut pas se tromper.

Avec les meilleures intentions du monde, nous avons souvent fait des lois sociales qui ne correspondaient pas au fond aux vœux de ceux à qui elles étaient destinées. Donc, il faudra s'adresser vraiment et concrètement à ceux qui vivent cette vie, les entendre et essayer de répondre à leurs besoins.

Pour conclure, je vous apporte mes vœux à vous toutes et vous tous, chers Habitants d'Eysins, ainsi qu'à vos familles, mes vœux pour votre travail, pour la réussite de ce que vous allez entreprendre, mes vœux pour l'esprit dans lequel vous agirez l'année prochaine. J'ai déjà eu l'occasion de le dire l'année dernière, les vœux c'est une habitude qui pourrait paraître étrange puisque nous ne pesons pas sur notre futur, mais cela exprime tout simplement l'espérance

des hommes et des femmes pour un avenir meilleur.

Et bien, cette année 2004, souhaitons qu'elle soit bonne. Ce souhait est un terrain sur lequel on s'aperçoit qu'il y a une communauté profonde. Nous aurons à faire face aux mêmes périls, aux mêmes difficultés, en même temps individuels et collectifs. Souhaitons à notre pays une bonne année, la meilleure possible! et ensuite, et bien qui décidera? On verra bien... L'essentiel est que l'on aborde cette année 2004 avec la volonté, surtout au travers d'un certain nombre de péripéties politiques qui ne seront pas aisées, d'apporter un mieux à notre pays, un mieux aux Suisses qui en ont un grand besoin.

Joyeux Noël et bonne année à vous

Mario-Charles Pertusio
Syndic d'Eysins

Nouvelles places de parc motos à Eysins





Droit de vote pour les étrangers en matière communale

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution vaudoise, les étrangers domiciliés dans notre commune qui répondent aux conditions posées par la loi pourront exercer les droits politiques au niveau communal, dès le 1er janvier 2004,

Ces droits ont pour objet la participation aux élections et aux votations, l'éligibilité ainsi que la signature des demandes de référendum.

DISPOSITION LEGALE ET CERCLE DES AYANTS DROIT

Le Grand Conseil vaudois a adopté le 2 juillet dernier la modification de l'art. 5 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) comme suit:

«Sont électeurs en matière cantonale les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans le canton.

Sont électeurs en matière communale:

a) les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune;

b) les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins.

En cas de doute sur les conditions de réalisation de la qualité d'électeur, la personne dont la qualité est en question peut être tenue de collaborer à l'établissement des faits justifiant l'octroi de cette qualité.

Les personnes étrangères qui font partie d'un corps électoral communal et qui quittent le canton retrouvent leur place dans le corps électoral à leur retour, pour autant qu'elles bénéficient d'une autorisation et qu'elles élisent domicile dans le canton.»

Il ressort de l'exposé des motifs du Conseil d'État et des délibérations du Grand Conseil qu'une personne étrangère, homme ou femme, âgée de 18 ans révolus, devra être inscrite d'office au registre des électeurs si, au moment de la constitution du rôle, respectivement au jour de l'élection /votation, les trois conditions suivantes sont remplies:

1 – Domicile politique dans la commune

Sont réputées remplir cette condition, les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune (donc s'étant inscrites auprès du contrôle des habitants de la commune) qui sont au bénéfice d'une autorisation C, B (sauf permis B étudiants).

2 – Domicile dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins

Sont réputées remplir cette condition, les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans le canton depuis 3 ans au moins pour autant qu'elles aient été au bénéfice de manière ininterrompue d'une autorisation C, B (sauf permis B étudiants), DFAE, Ci, N, S, F.

3 – Résidence en Suisse depuis 10 ans au moins

Sont réputées remplir cette condition, les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, qui résident (notion plus souple que celle du domicile) en Suisse depuis au moins 10 ans pour autant qu'elles aient été au bénéfice de **manière ininterrompue** d'une autorisation C, B (y compris permis B étudiants), DFAE, Ci, N, S, F, A, L (dans ce dernier cas: séjours de minimum 6 mois)

N.B.: les années de domicile dans le canton sont incluses dans les 10 ans.

La Municipalité d'Eysins recherche un membre pour la commission scolaire.

En relation avec le conseil exécutif, le conseil de direction et le Directeur de l'Établissement Scolaire Elisabeth de Portes, la Commission Scolaire (CS) est chargée de régler l'essentiel des problèmes des parents et des élèves.

La CS se réunit environ une fois par mois, alternativement dans chaque village du groupement scolaire Elisabeth de Portes. Au travers de différentes sous-commissions elle est notamment chargée d'étudier, respectivement de statuer sur:

- les problèmes de transport (trajets, horaires, fréquences),
- les problèmes de sécurité aux abords des écoles et dans les bus,
- les demandes de congés ou de dérogation,
- organiser et participer à des surveillances d'examens, etc...

Pour cette tâche, nous recherchons une personne de nationalité suisse, domiciliée à Eysins, dans la mesure du possible parent d'élève, qui soit prête à investir un soir par mois (généralement un mercredi) au bénéfice de la collectivité.

La fonction de membre de la commission scolaire est rémunérée.

Les personnes intéressées peuvent demander des informations supplémentaires auprès de Madame Francesca Magna Eichmann, Municipale des écoles (022/361 18 25).

Pour conclure, la Municipalité tient à remercier Mme Arlette Haldimann pour tout le travail accompli durant les 15 années passées au sein de la Commission scolaire.

Infos municipales

◆ Info déchets

Tri du verre

Dès le début de l'année 2004, le verre sera séparé par couleur (vert, brun et blanc). Ceci permettra aux communes de récupérer une ristourne sur la taxe anticipée qui grève chaque bouteille.

Nous vous prions donc de bien vous conformer aux panneaux qui seront placés près des bennes à verre dès janvier 2004.

D'avance nous vous remercions de votre collaboration dans le tri de nos déchets.

◆ Chenilles processionnaires du pin

Si vous avez des pins dans votre propriété et que vous constatez des boules blanches ayant l'aspect d'un cocon blanc filandreux, il s'agit de la chenille processionnaire du pin. Vous êtes dans l'obligation de les éradiquer sauf en forêt (art. 1er de l'arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture, liste No 1, art. 123 du code rural et foncier du 07.12.1987, remis à jour le 01.01.2001.)

Nous vous demandons d'effectuer au plus tard pour le début février 2004, les travaux d'élimination de ces nids, selon l'avis officiel qui a paru dans le Quotidien «La Côte» du 5 décembre 2003 et du 9 décembre 2003.

Pour rappel, les poils des chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques. Penser à vous protéger lors des travaux d'éradication des nids.

Passé ce délai, nous effectuerons un contrôle et si nécessaire entreprendrons les travaux d'élimination que nous facturerons aux propriétaires concernés.

En cas de nids difficiles d'accès ou autres problèmes, le greffe municipal reste à votre disposition pour tout complément d'information au 022.361.34.95.

◆ Le feu des sapins de Noël

Pour fêter dans la lumière le début de l'an 2004, la Municipalité allumera un feu de joie avec les vieux sapins de Noël.

Nous vous prions de ne pas jeter votre sapin de Noël, mais de l'apporter avec vous le

Vendredi 9 janvier 2004 dès 18h30

Le feu se fera à la rue du Vieux Collège. Chacun pourra y lancer son arbre sec et ainsi illuminer la nuit.

Venez nombreux, même sans sapin, la Municipalité se réjouit de vous rencontrer pour partager avec vous un verre de vin chaud et vous présenter ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

◆ Fermeture des bureaux pendant les fêtes de fin d'année

Nous vous informons que les bureaux du Greffe municipal, Madame Waser et du contrôle des habitants, des assurances sociales et de la police des étrangers, Madame Massarutto, seront fermés pendant les fêtes de fin d'année du

mardi 23 décembre 2003 à 19h00

jusqu'au mardi 6 janvier 2004 à 15h00

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de bonnes fêtes de Noël, ainsi que nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

◆ Fermeture de la Préfecture de Nyon

La Préfecture sera également fermée du

mercredi 24 décembre 2003 à 11h45

jusqu'au lundi 5 janvier 2004 à 07h45

◆ Fermeture de fin d'année de la déchetterie Intercommunale de Signy

Mercredi	24 décembre 2003	fermé
Mercredi	31 décembre 2003	fermé

Merci de vous conformer à cet horaire de fin d'année.

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture habituels qui ne changeront pas pour l'an 2004:

Lundi:	17h à 19h
Mercredi	17h à 19h
Samedi	10h à 12h



◆ Site Internet de la Commune d'Eysins

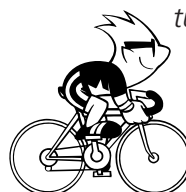
La Municipalité est heureuse de vous annoncer la naissance du site Internet de la Commune d'Eysins.

En cliquant sur **www.eysins.ch**, vous accéderez à de nombreuses informations concernant les autorités législatives et exécutives communales, l'administration communale, les règlements, les sociétés locales, les entreprises et une foule d'autres renseignements utiles qui évolueront au gré des mises à jour et des remarques ou propositions que vous nous ferez parvenir.

Nous nous réjouissons de pouvoir vous compter parmi les visiteurs de notre site.

◆ Vignettes vélo

Pour tous les amateurs de la petite reine, nous vous informons que les vignettes vélo seront disponibles gratuitement dès le début février 2004 auprès de notre contrôle de l'habitant.



Nous vous rappelons que chaque famille peut en obtenir deux, offertes gracieusement par la Municipalité.



Cultes à Eysins

janvier à avril 2004

Décembre	24	Culte à Gingins (veillée)	à 18h00
Janvier	04	culte	à 09h15
	11	culte	à 19h00
Février	01	culte	à 09h15*
	29	culte	à 09h15
Mars	07	culte	à 09h15*
	21	culte	à 09h15
Avril	25	culte	à 09h15

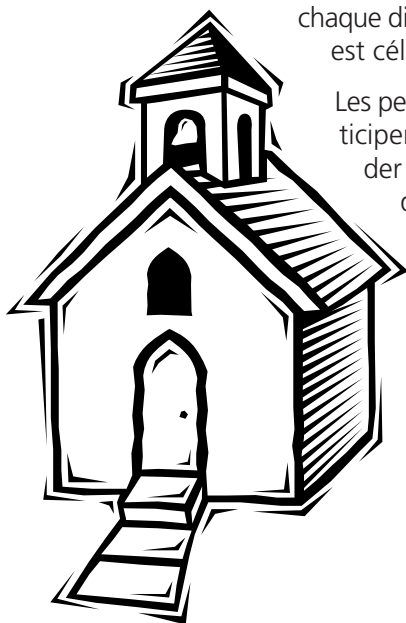
* culte avec sainte cène.

Sonnerie de cloche à 19h la veille de chaque dimanche ou fête où un culte est célébré à l'église d'Eysins.

Les personnes empêchées de participer au culte peuvent demander de recevoir la sainte cène à domicile.

Adressez-vous aux conseillères de paroisse:

Josette Olivier
(tél. 022/361 83 35)
ou Edith Glauser
(tél. 022/361 43 08).



Soleil d'automne ?

Pas de refus dans la grisaille de l'hiver.

Soleil d'automne, mais encore ?

Un peu de joie et de plaisir dans l'automne de la vie.

La Paroisse de la Dôle, dont Eysins fait partie, invite toutes les personnes qui ont atteint l'âge de la retraite à participer à des après-midi récréatifs.

Organisés une fois par mois, d'octobre à mai. Ils vous offrent chaque fois une activité différente: musique, films, rencontre de l'Avent, loto, souper tartes, conférence, course et concours hippique.

Si vous avez envie de vous joindre à nous, ces après-midi sont ouverts à tous et vous êtes les bienvenus.

Pour recevoir le programme détaillé, contacter Edith Glauser, au tél: 022/361 43 08

Bonheur et tristesse

Ils sont nés

Nella Anna JIROUNEK née le 20 septembre 2003

Maud ARNAUD née le 1er octobre 2003

Isaline PIGUERON née le 16 octobre 2003

Simon ZUMOFEN né le 30 octobre 2003

Jonathan SNOW né le 19 novembre 2003

Ils ont fêté

M. Fernand HALDIMANN, ses 85 ans le 8 novembre 2003

Mme Isaline AUBERT, ses 85 ans le 6 décembre 2003

Société de développement d'Eysins

La Société de développement d'Eysins vous présente à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2004.

Nous vous rappelons que nous recherchons de façon urgente et impérative au moins quatre nouveaux membres pour notre Comité 2004, afin de continuer nos activités du village, ainsi que les journées ou soirées des petits, des grands et des aînés.



Ces occasions sont toujours d'excellents moments à partager entre villageois. Merci de contacter Mme Viviane Geier au magasin Primo.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir au sein du Comité et vous souhaitons de merveilleuses Fêtes de fin d'année.

Le Comité



Infos municipales

**Nouveau
Municipal**

La Municipalité est à nouveau au complet, suite à la brillante élection de M. Georges Rochat, ancien vice-président du Conseil communal.



M. Rochat a été assermenté lors de la séance du Conseil communal du 3 décembre dernier. Son entrée en fonction est immédiate. Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction.

M. Rochat s'occupera du dicastère des bâtiments communaux, des routes, de la voirie et des espaces verts. Il aura également en charge les deux employés communaux.



Le Conseil communal en direct

**Nouveaux locaux pour
le bureau de vote, dès 2004.**

Dès les premières votations de l'année 2004, le 8 février, les électeurs qui n'utilisent pas encore le vote par correspondance devront se rendre, le dimanche matin, à l'Administration communale.

Avec l'introduction généralisée du vote par correspondance et la saisie des résultats par moyen informatique, Votelec, le bureau du Conseil communal et la Municipalité ont pris

la décision, d'un commun accord, vu les moyens techniques offerts par le bureau du Greffe municipal, de transférer le local de vote du bâtiment scolaire dans le bâtiment de l'Administration communale.

Les heures d'ouverture seront inchangées, soit de 10h30 à 11h45.

Le greffe municipal reste à votre disposition pour tout complément d'information au 022/361 34 95.

Le Conseil communal
La Municipalité

**Bureau du Conseil
Communal pour 2004**

Le bureau du Conseil Communal pour 2004 a le visage suivant:

Président	René Heiniger
1er vice-président	Claude Décosterd
2ème vice-président	Robert De Boer
Secrétaire	Madeleine Gaudin
Scrutatrices	Hélène de Boer
	Claire Hausamann
Scrutatrices suppléantes	Andrée Ruchti
	Gisèle Richner

Le Conseil communal s'est réuni le 3 décembre 2003. Plusieurs objets étaient présentés aux Conseillers:

Préavis no 18 de la Municipalité concernant le budget 2004

Comme en 2003, les plus grandes variations par rapport au budget de l'année dernière proviennent soit d'augmentations ou de diminutions étroitement liées aux différents changements imposés par le Canton, tels que la facture sociale, la bascule des impôts EtaCom. Jusqu'à présent, ces augmentations ont pu être absorbées grâce à une situation financière saine et à une politique de gestion et d'investissement raisonnable.

Nous pouvons objectivement constater que le ménage communal est relativement stable en comparaison des dépenses supplémentaires imposées.

Le passage de la bascule des impôts EtaCom prévu au 31 décembre 2003 amène une insécurité passagère quant aux prévisions de rentrées fiscales. Cette situation devrait s'améliorer, dans un proche avenir.

Pour terminer, la Municipalité souhaite préciser, qu'en ces périodes de transition et de changement majeur dans la politique financière cantonale, il devient de plus en plus difficile d'établir un budget qui ne soit ni trop alarmiste ni trop optimiste mais simplement réaliste.

Les Conseillers communaux ont approuvé le préavis n° 18 à l'unanimité**Préavis no 19 de la Municipalité concernant la demande de crédit de Fr. 60'500.- pour les mesures de sécurité et aménagements routiers «Rue du Perron»**

L'étude du projet est issue d'une étroite collaboration entre la Municipalité, les propriétaires bordiers, l'ingénieur conseil et les instances cantonales.

Beaucoup de détails ont dû être examinés pour tenir compte de l'ensemble du trafic des usagers de la route et des mesures de sécurité à prendre pour les piétons, sans oublier le passage des machines agricoles.

Le Conseil communal en direct... suite

Dans les grandes lignes, il peut être relevé ce qui suit:

- La circulation venant de la route de Crans est quelque peu déplacée vers la ferme des Perrettes, ceci en élargissant le trottoir existant avec une bordure de type Etat de Vaud. Le rétrécissement au carrefour à l'angle de la ferme des Perrettes sera ramené à 4.30 m., il visera surtout à modérer la vitesse de circulation, ne permettant plus le croisement de gros véhicules.
- L'axe venant de la Grand'Rue est guidé au carrefour par un îlot franchissable en pavés (hérissons), complété par un marquage à la peinture. Par cette mesure, nous avons recherché une meilleure circulation à droite, donc une augmentation de la visibilité pour la circulation venant en sens inverse.
- Une bordure partiellement surélevée, devant la ferme des Perrettes, marquera le bord de roulement.
- Le marquage actuel du passage piétonnier de la rue du Perron, côté mur, sera supprimé, déplacé du côté du domaine bâti et délimité par des pavés. Il est en effet plus judicieux d'avoir un passage piétonnier du côté habitations. Le dit passage sera prolongé par un trottoir depuis le contour rue du Perron – route d'Arnex jusqu'à l'entrée des nouveaux bâtiments situés en bordure de cette dernière.
- Un petit îlot franchissable en pavés (hérissons), complété d'un marquage à la peinture est projeté au carrefour avec la route d'Arnex (RC 10d) ainsi qu'un passage de sécurité pour piétons dont le marquage ne sera pas matérialisé dans un premier temps ceci compte tenu de la législation en vigueur.

Les Conseillers communaux ont accepté le préavis n° 19 à une large majorité, un avis contraire et trois abstentions.

Préavis no 20 de la Municipalité concernant la demande d'un crédit d'étude de Fr. 90'000.– pour la réhabilitation du bâtiment du Molard, bourse des Pauvres.

Pour faire suite au plan de législature qui a été présenté lors du Conseil communal du 19 juin 2002, et qui incluait, entre autre, la réfection du bâtiment du Molard sis sur la parcelle n° 219, avec la possibilité de créer deux classes d'école enfantine (cycle initial) et deux appartements dans le volume restant, la Municipalité d'Eysins a donc fait effectuer une étude de faisabilité dont il ressort que deux classes d'environ 80 m2 pourraient trouver place dans le bâtiment du Molard ainsi que deux appartements.

Le Conseil Exécutif d'Elisabeth de Portes a procédé, en début d'année 2003, à une évaluation de la situation démographique sur l'ensemble des communes membres du groupement scolaire.

Si l'on tient compte des résultats de cette évaluation et plus particulièrement en ce qui concerne notre Commune,

il en ressort que nous avons la possibilité de créer les deux classes en question, car ces dernières correspondent à un réel besoin.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a donc approché le Conseil Exécutif de l'établissement Elisabeth de Portes, et fait une demande formelle pour la construction de deux classes.

Notre requête a reçu une réponse positive en date du 8 juillet 2003, précisant l'utilité d'une telle construction. Les dites classes devront être mises à disposition du groupement scolaire pour la rentrée 2005.

Les Conseillers communaux ont approuvé le préavis n° 20 à l'unanimité

Préavis no 21 de la Municipalité concernant la demande de crédit de Fr. 86'400.– destiné à couvrir les frais pour l'établissement d'un plan partiel d'affectation pour la zone industrielle et commerciale de Terre-Bonne.

Pendant longtemps, deux propriétaires se sont partagés l'essentiel de la surface de la zone industrielle et commerciale de Terre-Bonne délimitée au plan général d'affectation d'Eysins. Il s'agit de:

- Swisspipe parcelle n° 179
- Fenaco Société Coopérative parcelle n° 177

La Société Swisspipe ayant cessé son activité de fabrication de tubes en matières plastiques pour canalisations, souhaite vendre son terrain et deux parcelles ont déjà été acquises par d'autres sociétés pour un usage professionnel; il s'agit de:

- Montres MDM Fabrication SA parcelle n° 402
- Emil Frey S.A. parcelle n° 418

L'implantation de plusieurs établissements sur les terrains précédemment occupés par Swisspipe nécessite des mesures de coordination.

Les établissements générant un trafic supérieur à la capacité du réseau routier actuel ne devraient pas pouvoir être implantés à cet endroit.

Face aux circonstances brièvement décrites ci-dessus, La Municipalité d'Eysins, en accord avec les représentants de l'Association pour l'aménagement de la Région de Nyon (ARN), qui est devenu depuis lors le Conseil régional du District de Nyon, ont choisi de préciser et d'adapter les mesures d'urbanisation et d'équipements qui s'appliquent à cette partie du territoire communal.

Cette démarche a débouché, dans un premier temps, sur l'établissement d'un schéma directeur qui, pour être imposable aux propriétaires de terrain, doit prendre la forme d'un plan partiel d'affectation (PPA). Le PPA permettra à la Commune de garder un certain contrôle sur le développement de la zone et il fixera un cadre à l'intérieur duquel les futures constructions et activités pourront évoluer.

Les Conseillers communaux ont approuvé le préavis n° 21 à l'unanimité